

Publié par la Cie. d'Imp.

EDITION QUOTIDIENNE

OTTAWA, MERCREDI, 27 MARS 1889

10eme ANNEE No 215

LE CANADA FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

Un an, pour la ville... \$4.00

Un an, pour les provinces... \$5.00

Un an, pour l'étranger... \$6.00

Le Canada est payé d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à :

OSCAR McDONNELL OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St Patrice

414 et 416 rue Beaver

Telegrammes Politiques

Le Crédit Lyonnais

Lyons, 26—Le Crédit Lyonnais a

annoncé un dividende de 25 francs

par action pour 1888.

John Bright mourant

Londres, 26—John Bright a eu

un rhume et il est très faible. Son

médecin dit que tout espoir est

perdu.

La santé du général Boulanger

Paris, 26—Le Gaulois dit que le

général Boulanger, qui a eu récem-

ment un évanouissement au café

Durand, souffre de la réouverture

d'une vieille blessure, et qu'il a été

forcé de recourir à l'emploi de la

morphine.

La crise du cuivre

Londres, 26—Le cuivre se main-

tient à environ 148 6/8 et 142 1/2 la tonne.

Il a baissé de £30 depuis la crise et

se trouve ramené au prix où il

était avant la constitution du syn-

dicat.

On annonce que M. Secrétan, pré-

sident du syndicat à Paris, est com-

plètement ruiné, et que M. D-

roschuld perd \$15,000.00.

Bruits d'une crise à Vienne

Londres, 26—Le bruit a couru

que le comte Kaluky, ministre des

affaires étrangères, et le comte

Taufer, premier ministre d'Autriche,

avaient donné leur démission

à la suite d'un différend entre l'Aut-

riche et la Grèce, à propos de la

question de la loterie.

Cette nouvelle n'a pas été confir-

mée par de p us récents dépêch s,

et parait on ne peut plus invraisem-

blable.

Le Monténégro et la Serbie

Londres, 26—On annonce que le

prince de Monténégro rendra visite

au nouveau roi de Serbie à Belgra-

de, à la fin d'avril.

Cette démarche à laquelle il se

serait décidé a paru formel du

gouvernement russe, offre une im-

portance considérable.

La principauté de Monténégro est

la seule principauté des Balkans

qui soit restée constamment et in-

variablement fidèle à l'influence

russe, depuis le traité de Berlin.

Le prince Karageorgievitch reside

habituellement au Monténégro, et

l'ont tenu pour certain jusqu'à pré-

sent que, en cas de conflit austro

russe, il pénétrerait en Serbie avec

une armée monténégrine.

La visite du prince de Monténégro

à Belgrade semble indiquer que la

Russie est assez sûre de son influ-

ence sur le nouveau gouvernement

serbe, pour avoir engagé son vassal

à se réconcilier avec le fils de Milan,

et à renoncer momentanément à

défendre les droits de Karageorgievitch.

Le prince Royal de Roumanie

Bucharest, 26—Le prince Charles

de Hohenzollern, veuve du roi, a été

proclamé prince royal de Rouma-

nie et héritier du trône.

Embroglie serbe

Belgrade, 26—M Vassilievitch an-

nonce que la reine Nathalie a pris

la résolution de rentrer en Serbie.

D'un autre côté l'ex-roi Mi an qui

devait se rendre à Constantinople a

ajourné son voyage et a décidé de

rester à Belgrade.

On pense qu'une nouvelle lutte

politique va s'établir entre les deux

époux et que le roi Milan veut es-

sayer, malgré son abdication, de

LA QUESTION DES JESUITES

Discussion à la chambre des communes

Relations étrangères

A l'ouverture de la séance Sir John A. Macdonald a répondu à M. Jones que le gouvernement avait décidé de continuer le modus vivendi pour une année encore, et qu'il n'avait pas voulu faire connaître cette décision plus tôt parce qu'il lui fallait attendre le concours de l'été prochain.

En réponse à Mitchell, Sir John a déclaré qu'il avait vu la proclamation lancée par le président Harrison relativement à la mer de Behring; il dit qu'il n'y a rien d'inouï dans ce fait, car le président Harrison ne fait qu'obéir à une loi votée par le congrès.

Question des Jésuites—Discours de M. O'Brien

L'honorable ministre des finances ayant proposé que la chambre se formât en comité des subsides, M. O'Brien s'est levé pour offrir un amendement, demandant qu'un humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour lui faire connaître les griefs du pays relativement à la question des Jésuites.

La motion est ainsi conçue : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, énonçant :

1. Que cette Chambre considère le pouvoir de désavouer les actes des Assemblées législatives des provinces, conféré à Son Excellence en Conseil, comme une prérogative essentielle à l'existence nationale du Canada.

2. Que ce grand pouvoir, bien qu'il ne doit jamais être mis en usage inconsidérément, devrait être exercé sans crainte pour protéger les droits d'une minorité, conserver les principes fondamentaux de la constitution et sauvegarder les intérêts généraux de la population.

3. Que dans l'opinion de cette Chambre, la passion, par la législation de la province de Québec, de l'acte intitulé : "Acte concernant le régime et des biens des Jésuites," est en dehors des attributions de cette législature, premièrement, parce qu'elle jette, à même les fondés publics, une organisation religieuse, et qu'elle viole par là même le principe constitutionnel incontesté de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, et de l'égalité absolue devant la loi de toutes les dénominations religieuses; secondement, parce qu'elle reconnaît l'usurpation d'un droit par un pouvoir étranger, à savoir : Sa Sainteté le Pape séjournant à Rome, en prétendant que son consentement était nécessaire pour autoriser la législature provinciale à disposer d'une partie du domaine public; et aussi, parce que l'acte dont dépend de la volonté de ce même pouvoir, de même que la disposition de l'octroi est soumise à son contrôle; et, troisièmement : Parce que la dénotation de la société des Jésuites, qui est un corps étranger, secret et politico-religieux dont l'expulsion de toute communauté chrétienne où il s'est implanté, a été nécessaire par son intolérance et son influence indue des affaires d'Etat, est très dangereuse pour les libertés civiles et religieuses du peuple canadien.

Et cette Chambre demande, en conséquence, qu'il plaise à Son Excellence de désavouer le dit acte.

M. O'Brien commence par déclarer qu'il ne veut pas considérer la question à son point de vue religieux, mais au point de vue constitutionnel seulement, et il n'aurait pas pris sur lui de soumettre à la chambre une question aussi délicate, s'il n'avait pas eu la certitude de représenter, en cette circonstance, les vues et convictions de ses électeurs et de la grande majorité des citoyens d'Ontario.

Lorsqu'il a été élu, il a été comme ami du gouvernement, mais il a été bien entendu entre lui et ses électeurs, qu'il se présentaient en cette circonstance, en tant que représentant de la grande majorité des citoyens d'Ontario.

M. O'Brien croit que l'exercice de ce pouvoir est absolument nécessaire au fonctionnement de notre constitution, et il s'agit de voir si les dernières années ont été pour le prouver. Suivant lui la chambre des communes a le droit de discuter une législation qui a causé tant d'émoi dans tout le pays, et il combat l'opinion que l'acte des Jésuites est simplement un acte provincial. Pour appuyer cette prétention, M. O'Brien entend de faire l'histoire des Jésuites depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à nos jours. Il rend hommage au zèle et au dévouement qui les ont poussés jusqu'à souffrir le martyr pour évangéliser les sauvages, mais il ne peut avoir la même admiration pour leur conduite en Europe. Depuis le règne d'Elizabeth jusqu'à nos jours a dit M. O'Brien, les Jésuites ont été persécutés dans tout l'anglais comme une menace permanente pour la tranquillité publique, et pour les institutions protestantes.

John Johnston, Propriétaire

Vente de COTONS PLUS DE 300 PIECES Seront Sacrifiées Pendant le Mois SANS RESERVE

VENEZ à cette VENTE et PROFITEZ du BON MARCHÉ

D. GARDNER & Cie 66 ET 68 RUE SPARKS.

CHÉMIN DE FER INTERCOLONIAL

La Route de la maille Royale, de Passagers et Fret entre le Canada et la Grande Bretagne

LE Pacifique Canadien

TABLE Horaire

Ligne directe pour Montréal, Québec, Boston, New-York, Toronto, Détroit, Chicago et tous les points à l'Est et à l'Ouest.

Les convois quittent la gare UNION comme suit :

4.30 A.M. Pour Montréal, Trois Rivieres, Québec St. Jean, N.B., Halifax et tous les points à l'Est.

11.30 A.M. Pour Kingston, Peterboro, Toronto, Detroit, Buffalo, Bay City, Chicago et tous les autres points à l'Ouest.

11.00 P.M. Express local pour ALMONK, PARKHURST, ANSPER, KENNEDY, PATERSON, CH. A. S. RIVER et tous les autres points à l'Est.

12.01 MINUIT Pour PORT ARTHUR, WINDSOR, VICTORIA, VANCOUVER et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.

8.00 A.M. Pour PASSAIC, New-York, et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'aller-pour, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cie, No 41 rue Sparks.

J. E. PARKER, Cte. D. McNICOLL, Agent général des Passagers.

LUCIUS TUTTLE, Gérant des Passagers.

W. E. BROWN MANUFACTURIER ET MARCHAND

CHAUSSURES EN GROS

A transporté son établissement au No 61 RUE RIDEAU, OTTAWA

ROBINSON & CIE

MARCHANDS DE TOUTES SOUMES, JARDINIERS ET POLICIERES, BOUTIQUES DE BOUTES, PLUMES et toutes sortes d'ouvrages en soie pour vêtements de mariage ou enterrement, aux spéciaux.

223 Rue Rideau, Ottawa, Ont.

GEORGE COX

LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLOUETIER ET MÉDAILLEUR

25 RUE METCALFE OTTAWA, ONTARIO

VOITURES DE PLACE DE PREMIERE CLASSE

Communique son téléphone en tout temps 266, rue Saint-Patrice, Ottawa.

112-87-88 GUSTAVE RICARD

HOTEL CANADIEN

CHATELAIN OCCUPÉ PAR G. LATRINOUILLE

C'est magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnson, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, système européen, et sous la surveillance d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauternes, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au par "Bejor's Hill."

Le prix est en l'honneur de McKensie et l'entrée générale du soir auant au No. 55 et 57 sur la rue Queen

JOHN JOHNSON, Propriétaire

CHÉMIN DE FER "CANADA ATLANTIC" LA VOIE LA PLUS COURTE

Montreal à Ottawa

OTTAWA A BOSTON ET NEW YORK ET TOUTS LES POINTS A L'EST ET AU SUD.

Le convoi part de la gare de rue Elgin comme suit :

T-RAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccorde avec l'Express du Grand Tronc à Gouin pour l'Est et le Sud-Est, se rétraint à 11.30 a.m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montreal à 8.20 p.m., se raccorde avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arrivent à 12.30 p.m. et à 8.10 p.m. du P.E.C., se raccorde à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du sud.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 4.45 a.m. et à 8.30 p.m., se raccorde avec les trains Express de Montreal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW YORK VIA ROUSE POINT

1.20 P.M. Quitte Ottawa, par la gare de l'Est, à 5.00 p.m. et se raccorde à l'est avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.40 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dorétois pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New York prendront le Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tous autres renseignements peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux Stations.

K. J. CHAMBERLIN, Surintendant Général

PERCY B. TODD, Agent général des Passagers.

NETTOYAGE des TAPIS A LA VAPEUR

Les tapis sont nettoyés et les plumes réparées à la vapeur chez

STEPHEN WILKINS, 125 Rue Augusta, Ottawa.

Les ordres peuvent être laissés au No 73, rue Bank.

JOS LANDREVILLE 401 Rue Sparks

Ecuries de louage, Chevaux et Voitures pour toutes occasions. Commandes exécutées sans retard. Communications par téléphone.

G. PHILBERT IMPORTATEUR

TAPISSERIES AMÉRICAINES, ANGLAISES ET ROUSSAISES

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa.

Peinture, Tapisseries, Peintures préparées, Huiles, Matras, Pinceaux, Vitres, Etc.

ARTICLES DE PEINTRE EN GÉNÉRAL

GRANDE OUVERTURE D'UN MAGNIFIQUE MAGASIN

TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES, VERNIS, ETC., ETC.

Nous exécutons aussi toutes sortes d'ouvrages à fresque et décorations en papier de tout genre. Venez nous voir avant d'aller ailleurs. Tout ouvrage sera garanti.

ALFRED LEMIEUX Résidence privée : 268, rue de l'Église. 214-Ma Magasin : 31, rue D'Uink, Chaudières.

Jos. FORTIER

ÉPICERIES EN GÉNÉRAL

Coin des rues Cumberland et Clarence.

Constantement en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes et des prix raisonnables. Tenant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le soussigné compte sur l'encouragement du public.

J. W. LANCOT, Prop. G. J. NICHOLSON, Restaurateur.

GRANDE VENTE de HARDS Pendant ce Mois

Habillements complets tout laine pour \$4.50

Habillements faits sur commande seulement \$10

Un Grand Magasin de Hards Nos 266 et 271, rue Wellington

LOTÉRIE NATIONALE CLASSE D.

LE 22EME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE MERCREDI, 17 AVRIL 1889 A 2 HEURES, P.M.

VALEUR TOTALE DES LOTS \$50,000.00

Gros Lot : Un Immeuble de \$5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de \$5,000.00 \$5,000.00

1 do de 2,000.00 2,000.00

2 Immeubles de 1,000.00 1,000.00

4 do 800.00 2,000.00

10 do 600.00 3,000.00

20 Amusements 200.00 6,000.00

50 do 100.00 5,000.00

500 Montres d'or 50.00 10,000.00

1000 Services de toilette 5.00 5,000.00

2307 Lots valant \$50,000.00

COUT DU BILLET \$1.00

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI le jour du tirage.

Tirages, le 3e Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire : S. E. LEBEVRE, Bureaux : 19, Rue Saint-Jacques, Montreal, Canada.

LAROSE & Cie FEU I FEU I

LAROSE & Cie LA GRANDE VENTE A UN IMMENSE SUCCES

LAROSE et Cie FEU I FEU I

CONDITIONS DU JOURNAL

L'abonnement est payable d'avance. Edition hebdomadaire (par an) \$4.00. Edition hebdomadaire " " " " 1.00.

MERCREDI, 27 MARS 1889

A raison de l'importance exceptionnelle de la discussion qui a lieu en ce moment à la chambre, nous avons cru devoir en donner à nos lecteurs un compte rendu détaillé.

Nous publions en première page une dépêche de Washington que nous avons empruntée au Free Press, et qui, contredisant, si elle était exacte, des renseignements d'une nature très satisfaisante, sur les intentions du président Harrison à l'égard du Canada.

On remarquera que pour la première fois, il n'est pas question dans cette dépêche d'union commerciale, mais simplement de relations plus étroites entre les deux pays.

Néanmoins, le télégraphe étant sous le contrôle de M. Erastus Wiman, il ne faut accepter avec une grande réserve, — réserve justifiée par de trop nombreuses expériences — les nouvelles qui nous arrivent par la voie télégraphique, tant qu'elles n'ont pas été confirmées par une autre voie.

On se demande si M. Laurier prendra la parole dans la discussion du bill des Jésuites; et l'on assure que l'honorable chef de l'opposition, est lui-même fort embarrassé à ce sujet.

Le discours qu'il aurait à faire comme chef de parti, et qui devrait tout entier sur l'indépendance des provinces et sur la nécessité de l'accord entre les races et entre les croyances, n'est pas sans présenter quelques difficultés dans la bouche d'un Canadien-français catholique, auquel il est difficile de prendre cette situation impartiale sans avoir l'air de sacrifier une partie de ses croyances personnelles. Il y a une sorte de contradiction fort gênante pour M. Laurier, entre le discours qu'il pourrait prononcer en son nom personnel et la situation de chef politique d'un groupe composé en majorité de protestants.

En outre M. Laurier devrait, s'il veut maintenir son union avec Sir Richard Cartwright et M. Ednar, se résoudre à expliquer comme eux, que le parti libéral est hostile au désaveu, mais que Sir John A. Macdonald n'en est pas moins condamnable au point de vue de ses propres principes de n'avoir pas désavoué le bill. On conçoit qu'un tel langage n'est pas sans présenter à la bouche du député de Québec, et l'on en conclut qu'il préférera probablement garder le silence.

La silence n'en sera pas moins fâcheux pour M. Laurier et pour le parti libéral. Ce sera une grande faiblesse pour ce parti de ne pas avoir été en mesure de résister à l'attaque de M. Ednar, qui a été en mesure de présenter une situation d'une façon officielle. C'est une marque de plus que le parti libéral obéit au jour le jour à des intérêts de tactique, mais qu'il n'a pas de programme et qu'il est incapable d'en présenter un sur aucune question importante.

On annonce de Portland, Maine, que la chambre de commerce de cette ville, en vue de discuter la question de relations plus étroites entre les Etats-Unis et le Canada, a offert à M. Erastus Wiman, de New York, un banquet public afin de fournir à ce dernier l'occasion de faire un discours sur ce sujet. Un dîner sera donné à l'hôtel Falmouth samedi soir le 29 courant.

Nous ne sommes pas étonnés que les habitants de Portland songent à détourner à leur profit la plus grande partie possible de commerce de Saint-Jean et d'Halifax, mais nous comprenons moins clairement en quoi ce détournement pourrait être utile à la prospérité du Canada.

On pense généralement que la discussion sur la question des Jésuites sera terminée ce soir.

Quoiqu'un grand nombre de députés désirent prendre la parole, la Chambre est tellement anxieuse de terminer sa session avant l'Éques, qu'elle fera tous ses efforts pour clore un débat qui est d'ailleurs purement théorique, puisque le résultat en est connu à l'avance.

Une dépêche d'Halifax annonce qu'un projet de loi présenté à la chambre, a pour but de donner au maire de cette ville un droit de veto sur toutes les dépenses, et sur la mise à exécution de tous les contrats approuvés par le conseil municipal.

Voilà une excellente mesure qui remet le contrôle et la responsabilité là où ils doivent être. Il serait à désirer que la même mesure fut appliquée à toutes les villes du Canada. La restauration des pouvoirs du maire par l'exercice du droit de veto aurait à Montréal des effets particulièrement heureux.

L'Evening Journal dit qu'une personne ayant récemment écrit à M. Erastus Wiman pour lui offrir de vendre à New-York des mines canadiennes, aurait reçu la réponse suivante: "Il n'y a rien à faire ici avec les minéraux, les phosphates, et les mines du Canada, autant que je puis connaître. Le sentiment d'incertitude qui existe pour l'avenir quant aux barrières actuelles imposées au commerce, arrête toute action de la part des capitalistes."

L'opérateur de l'union commerciale n'est pas encourageant.

LE DISCOURS DE M. COLBY

L'événement de la séance d'hier a été le discours prononcé par M. Colby, député de Stanstead.

Ce n'est pas seulement à raison du merveilleux talent et de l'éloquence entraînant déployés par M. Colby, que nous considérons le discours comme un événement qui dépasse la portée d'une simple harangue parlementaire.

M. Colby est, à la Chambre des Communes, l'un des représentants de la minorité protestante de la province de Québec. Plus que personne, il a le droit de parler en son nom; et, sans s'embarrasser dans les subtilités légales ou constitutionnelles, c'est sur le terrain de la province de Québec qu'il s'est placé, pour examiner la question du bill des Jésuites à un point de vue qui a dû paraître nouveau à beaucoup de ses collègues, et qui est particulièrement intéressant pour nous.

On essaie de faire passer la population des comtés éloignés d'Ontario en lui signalant la prépondérance de l'élément catholique dans Québec, comme si elle aboutissait en pratique à une intolérable persécution du protestantisme. Quand on demande le désaveu du bill des Jésuites, c'est dans le but d'enlever aux catholiques l'appui d'une force, qu'on feint de croire redoutable, et dont on les accuse de vouloir se servir pour opprimer l'élément anglais.

La vraie manière, topique et décisive de répondre à ces calomnies, est de commencer par poser la question sur le terrain suivant:

Est-il vrai que la minorité protestante soit persécutée dans Québec?

Est-il vrai que depuis l'érection de Québec en province séparée, la minorité ait jamais eu à se plaindre d'une injustice ou d'un passe-droit quelconque?

Est-il vrai qu'il existe dans Québec un germe de troubles ou de défiance dont la cause serait imputable à la diversité des croyances et aux excès commis par la majorité catholique?

C'est sur ce terrain que M. Colby n'a pas hésité à se camper avec une hardiesse et une précision de coup d'œil également remarquables. Il a traité et il a résolu cette question avec une honnêteté, une impartialité et une libéralité de vues auxquelles on ne saurait trop rendre hommage.

Il était nécessaire qu'une voix autorisée vint déclarer, bien haut devant les représentants des autres provinces, que la minorité protestante de Québec ne se considère comme nullement à plaindre, et que si elle n'a pas protesté contre le bill des Jésuites, c'est tout simplement parce qu'il lui a été impossible de voir dans ce acte l'ombre d'une menace pour son indépendance et pour ses libertés.

M. Colby a fait, hier, cette déclaration catégorique. Il l'a faite avec une éloquence qui ne gêne rien, tout au contraire. Il ne s'est pas borné à reconnaître que les protestants n'avaient jamais été persécutés. Il a confessé qu'ils avaient été constamment traités dans Québec avec une faveur, une bienveillance et un esprit de générosité qu'aucune minorité n'a jamais rencontrées dans aucune autre province.

Au point de vue du nombre de leurs représentants à la chambre, d'un nombre de sièges qui leur est attribué dans le cabinet provincial, de la part qui leur est faite dans les conseils municipaux, les Anglais protestants de Québec, ont toujours été mieux traités que ne le comporte le chiffre proportionnel de leur population. Il est sans exemple qu'il se soit élevé un conflit entre les deux cultes, que des paroles blessantes et acrimonieuses aient été proférées contre des protestants dans des assemblées catholiques, ou que les protestants aient jamais eu à se plaindre d'un acte de prosélytisme catholique soit en matière scolaire, soit en toute autre matière.

Nous savions tout cela; mais il était bon que les protestants des autres provinces l'apprennent, et qu'ils l'apprennent de la bouche de l'un des leurs.

M. Colby a été plus loin. Il s'est placé résolument sur le terrain de tolérance, non point de la tolérance dogmatique, mais de l'accord nécessaire entre les croyances reconnues dans la confédération. Il a eu le courage de dire que, s'il était vrai que ses convictions protestantes l'empêchassent d'approuver les doctrines et les pratiques catholiques, ses convictions conservatrices l'obligeaient en même temps à respecter une grande religion qui a rempli dans le monde, et qui remplit chaque jour au Canada, une

mission de charité et de préservation sociale. A ce point de vue, M. Colby s'est placé sur un terrain si pur analogue à celui où Mgr Manning a déclaré, récemment, que les catholiques d'Angleterre se plaçaient vis-à-vis de l'église anglicane.

M. Colby mérite la reconnaissance de tous les bons citoyens dans toute l'étendue du Dominion. Il a plus particulièrement droit à celle de nos compatriotes canadiens-français, auxquels il a rendu une si éclatante justice. Il peut être justement fier du discours qu'il a prononcé, hier soir. Ce discours restera comme l'un des actes les plus mémorables de sa vie politique.

Le Witness croit devoir rappeler aux habitants de Montréal que la charte de la cité autorise le conseil de ville à prohiber la vente des liqueurs en vertu d'un règlement municipal.

Si le conseil de ville s'avait de songer à mettre cette disposition en pratique, combien le Witness pense-t-il qu'il compterait d'échevins réélus à l'élection prochaine?

L'Electeur emprunte aux statistiques municipales publiées par le gouvernement de Québec pour 1886 une comparaison avec le recensement fédéral de 1881, à laquelle le Witness pense-t-il qu'il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil.

Nous reviendrons sur ces chiffres et sur les conclusions plus ou moins exactes qu'on s'efforce d'en tirer des divergences existant entre deux statistiques qui n'ont pas été faites sur les mêmes bases.

Il n'en est pas moins vrai, que l'émigration aux Etats-Unis arrête de la façon la plus fâcheuse le développement normal de la population de Québec. Mais il nous est impossible de concevoir en quoi l'Electeur peut trouver là, comme il l'annonce en gros caractères, "un nouvel argument en faveur de la rétrocession."

Il semble que plus les relations commerciales ou politiques s'établissent entre les deux peuples, plus l'émigration dans les Etats de l'ouest devient facile.

L'idée d'ouvrir ses portes toutes grandes afin d'empêcher les gens de sortir, est une idée toute nouvelle et qui sort des conditions de la logique ordinaire.

Au Reichsrath de Vienne, 1,541 orateurs se sont fait inscrire pour la discussion des chapitres du budget, 1,013 contre et 523 pour. Pour 353 membres, chiffre légal de la chambre des députés, cela donne une moyenne de quatre discours et un tiers par chaque représentant du peuple. Par bonheur, la chambre existe en Autriche et l'on n'aurait pas le moment parvenu, à arrêter de débordement de dévotion, à la seule condition de permettre à chaque groupe de se faire représenter par un orateur spécial désigné à cet effet.

Le Bill des Jésuites

(Suite de la première page)

On les a chassés de presque tous les pays de l'Europe, et lorsque leur ordre s'est étendu en Canada le gouvernement a confisqué leurs biens et les a appliqués au maintien de l'éducation en ce pays. Ils n'ont ni titre légal, ni même de droit reconnu à rentrer dans la possession de ces biens, dont la province de Québec n'a pas le droit de disposer pour aucune autre fin. Comme raisons péremptoires en faveur du désaveu, M. O'Brien allègue que le principe même de la constitution a été violé par l'acte des Jésuites, parce que cet acte accordé des fonds à un corps religieux. Il a été décidé lors de la sécularisation des biens du clergé qu'il n'y aurait pas de religion d'Etat au Canada, et l'on ne doit pas tolérer ce que l'on remet des biens à un corps religieux supposé lorsqu'on ne peut agir par lementairement à l'égard de l'église presbytérienne ou de l'église d'Angleterre.

M. O'Brien combat ensuite l'intervention accordée au Pape par l'acte des Jésuites, dans la distribution des \$400,000. Il dit que la province de Québec ne peut pas constitutionnellement s'arroger ainsi le pouvoir d'invoquer un souverain étranger à se mêler de nos affaires, et que les libertés religieuses reconnues par l'acte de Québec sont soumises tout de même à l'acte de suprématie. Aucun parlement, sous la juridiction de la couronne d'Angleterre, n'a le pouvoir de déclarer que, pour rendre un acte valide, la sanction d'un souverain étranger sera nécessaire. Il importe peu que ce souverain soit le pape, roi ou président, sa position par rapport à la couronne d'Angleterre est la même.

M. O'Brien a voulu la comparaison que l'on a voulu faire entre l'acte des Jésuites et un acte qui accorderait un octroi au diocèse d'Ontario, tel octroi devant être sujet à l'assentiment de l'Archevêque de Cantorbéry. Il dit que les deux cas ne sont pas analogues parce que l'Archevêque de Cantorbéry est sujet britannique et que le Pape ne l'est pas. Tout de même un tel acte ne serait pas plus constitutionnel que l'acte des Jésuites, parce que la constitution s'oppose à l'octroi de fonds à un diocèse.

En terminant M. O'Brien dit qu'il sait bien que le verdict de la chambre sera contre sa résolution, mais il est prêt à en appeler de la décision de la chambre à l'électorat; qu'il espère, déclarer qu'aucune autorité étrangère, civile ou religieuse, ne doit avoir voix dans le gouvernement du pays.

M. Rykert commence par dire qu'il est oragiste, mais qu'il ne se croit pas obligé pour cela d'appuyer la proposition de M. O'Brien. L'agitation, dit-il, que l'on a faite à propos de cette question des Jésuites dans l'Ontario, est plus superficielle que réelle. Les oragistes, comme les protestants en général, sont capables de juger une question à son mérite, et il ne craint pas d'aller devant les électeurs de son comté, demain, pour soumettre la position qu'il entend tenir sur cette question.

M. Rykert dit qu'il serait certainement approuvé d'avoir soutenu le gouvernement dans son refus du désaveu du bill des Jésuites. Au point de vue constitutionnel le gouvernement ne pouvait faire autrement, et tous les vrais amis du pays, oragistes, protestants, ou autres ne peuvent qu'approuver cette ligne de conduite.

M. Rykert cite ensuite plusieurs extraits de journaux d'Ontario et de Québec, pour soumettre la position qu'il entend tenir sur cette question. Il tourne en ridicule la volteface accomplie par le Globe sur la question, et il cite les opinions de protestants éminents, membres du clergé et autres, qui ont exprimé leur désaveu de l'acte des Jésuites, se déclarant satisfaits du règlement de la question des Jésuites telle qu'il a été opéré.

M. Rykert cite aussi l'opinion de la loge oragiste de D'Archeater, blâmant l'agitation faite par d'autres loges oragistes contre le bill des Jésuites; ce qui prouve que les oragistes ne sont pas aussi unanimes que M. O'Brien et ses amis voudraient le faire croire.

Parlant de ceux qui, à Montréal, veulent porter la question directement à la Reine sans s'occuper du gouvernement, M. Rykert dit que le moins que l'on puisse penser de eux, c'est qu'ils ne comprennent pas beaucoup le fonctionnement de nos institutions constitutionnelles. Il cite ensuite plusieurs extraits pour prouver que les Jésuites ne sont pas aussi innocents qu'ils se font passer pour être, et qu'ils ont aussi leurs vices et leurs fautes.

M. Colby a répondu à M. Rykert, répondant en détail aux arguments des deux orateurs précédents. Il démontre la parfaite constitutionnalité du bill des Jésuites. Après avoir développé plusieurs raisons légales à l'appui de ses prétentions, il dit qu'il y a une autre très importante, c'est que la justice et de la bonne entente entre les différents races et religions du Canada.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Rykert passe ensuite en revue l'histoire des Jésuites en Angleterre; il parle de persécutions que quelques personnes ont voulu leur faire subir, mais la majorité des chambres et du pays n'a jamais consenti à dévouer avec une grande absence de courage à la conquête des âmes. Il cite des nages éloquents d'écrivains protestants qui ont rendu justice aux Jésuites, et raconté leurs travaux apostoliques dans les premiers temps de la colonie.

M. Barron cite plusieurs extraits de la correspondance intervenue entre le cardinal Siméoni et M. Mercier, et il s'élève contre le droit que s'arroge le cardinal Siméoni de permettre au gouvernement de Québec de disposer des propriétés des Jésuites, et d'en conserver la valeur en dépôt, jusqu'à ce que le Saint-Siège ait décidé de l'emploi des fonds en provenant.

M. Barron entreprend ensuite de faire l'histoire des Jésuites depuis la fondation de leur ordre jusqu'à nos jours. Il insiste surtout sur les accusations qui ont été portées contre eux dans les différents pays d'Europe, et sur les circonstances qui ont accompagné la suppression de leur ordre en 1774 par le Pape Clément XIV. Puis examinant leur histoire en Canada, il soutient que les Jésuites ont cessé d'exister en 1800, et que les Jésuites présents en 1887 des biens à une société qui s'est éteinte en 1800. Les biens de la société de Jésus, à la mort du père Cazot, en 1800 sont échus à la Couronne d'Angleterre, et les Jésuites pas plus que l'église catholique n'ont pu prétendre restituer en 1887 des biens à une société qui s'est éteinte en 1800.

M. Barron termine en disant qu'il s'oppose à la sanction du bill des Jésuites en se basant sur la seule question de constitutionnalité; le gouvernement ne devait pas sanctionner ce bill et il est encore de son devoir aujourd'hui de le désavouer.

M. Clark Wallace prend la parole. Il dit qu'il comprend les embarras qu'éprouve M. Barron à se séparer de son parti, et surtout de ses chefs, sur cette question des Jésuites. Quant à lui, il est aussi obligé de différer d'opinion avec plusieurs de ses amis, mais il ne connaît que son devoir envers son pays et envers les principes qu'il croit être le rendre prospère. Il est prêt à condamner le gouvernement pour n'avoir pas voulu désavouer un bill qui, selon lui, est inconstitutionnel; et pour ces raisons il ne cessera de demander que ce bill soit désavoué.

M. Colby a répondu à M. Clark Wallace, répondant en détail aux arguments des deux orateurs précédents. Il démontre la parfaite constitutionnalité du bill des Jésuites. Après avoir développé plusieurs raisons légales à l'appui de ses prétentions, il dit qu'il y a une autre très importante, c'est que la justice et de la bonne entente entre les différents races et religions du Canada.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les journaux protestants les plus en vue dans la province de Québec ont-ils été reconnus comme représentant les idées les plus avancées, tels que le Witness, le Herald, la Gazette, ont-ils publiés, lors de la discussion du bill à Québec, un ou deux articles très modérés contre le principe de la loi.

M. Colby dit qu'il comprend les sentiments animant quelques protestants des autres provinces qui croient que les catholiques de Québec abusent de leur majorité pour imposer leurs volontés à la minorité protestante, et que les protestants de la province de Québec, qui savent avec quel esprit de justice ils ont toujours été traités par leurs compatriotes catholiques et canadiens français; eux qui n'ont eu qu'à se louer des rapports qui ont toujours existé entre les deux races et de leurs religions dans la province de Québec, trouvent cet acte d'agitation contre le bill des Jésuites injuste et intempestive. Tout au plus les jour

FEUILLETON

TROIS DUELS

PAR A. PENCADU.

LA LOGE DE BALCON DE GAUCHE

Suite

Donnez l'ordre qu'on l'introduise près de vous à quelque heure qu'elle vienne et sans lui demander son nom. Maintenant partez vite et ne me parlez plus de la soirée.

Puis, la joie dans les regards, il s'élança hors de la loge.

DANS LE COULOIR.

Au moment où sir Williams refermait la porte de la loge, il se trouva face à face avec le grave personnage qui accompagnait Régine et qui, depuis quelques minutes, se promenait dans le couloir de gauche.

—Don Paquo de Sandoval ! dit sir Williams en s'inclinant avec une politesse un peu railleuse.

—Sir Williams ! mes pressentiments ne me trompent jamais. Depuis trois jours je m'attendais à l'honneur de vous rencontrer, dit froidement don Paquo.

—L'honneur est pour moi, monsieur répondit le lord.

—A propos, êtes-vous parfaitement remis de votre blessure ?

—De laquelle ?

—La dernière.

—Complètement et je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à ma santé.

—Ne me remerciez pas, j'agis en gentleman en vous faisant cette question. Vous êtes à Paris pour quelques mois ?

—Je n'en sais rien.

—Serez-vous assés bon pour me donner votre adresse ?

—Avenue de Chateaubriant, 12.

—Et vous êtes chez vous ?

—Tous les matins.

—En ce cas vous me permettez d'aller vous rendre visite ?

—J'aurai l'honneur de vous recevoir aussi souvent que vous voudrez bien vous présenter chez moi.

—Peut-être me présenterais-je à une heure trop matinale.

—Quelle que soit cette heure je serai toujours visible pour vous.

—Et bien si vous le permettez encore, ce dont je ne doute pas, car votre obligeance est au-dessus de tous éloges, je vais vous fixer le jour de cette visite.

—A vos ordres.

—Demain, soit.

—A sept heures du matin.

—J'aurai l'honneur de vous attendre.

—Nous irons faire une promenade du côté de Meudon, j'ai acheté hier une paire de chevaux sur le compte desquels je désirerais vivement avoir votre opinion.

—Nous les jugerons ensemble.

—Demain, soit.

—A sept heures du matin.

—J'aurai l'honneur de vous attendre.

—Nous irons faire une promenade du côté de Meudon, j'ai acheté hier une paire de chevaux sur le compte desquels je désirerais vivement avoir votre opinion.

—Nous les jugerons ensemble.

—Demain, soit.

—A sept heures du matin.

—J'aurai l'honneur de vous attendre.

—Nous irons faire une promenade du côté de Meudon, j'ai acheté hier une paire de chevaux sur le compte desquels je désirerais vivement avoir votre opinion.

—Nous les jugerons ensemble.

—Demain, soit.

—A sept heures du matin.

—J'aurai l'honneur de vous attendre.

—Nous irons faire une promenade du côté de Meudon, j'ai acheté hier une paire de chevaux sur le compte desquels je désirerais vivement avoir votre opinion.

—Nous les jugerons ensemble.

Le chef d'orchestre, arrondissant le bras pour élever au-dessus de sa tête le bâton d'ébène, insé de sa souveraineté, venait de frapper majestueusement dans l'air les premières mesures de l'ouverture.

—Williams, dit Robert en se penchant vers son ami qui s'asseyait. Vous connaissez donc cette dame plus intimement que vous ne voulez le dire ?

—Quelle dame ?

—La dame du balcon de gauche, parbleu !

—Ah ! la duchesse de Sandoval ?

—Oui.

—Et bien ! je vous ai dit effectivement que je la connaissais.

—D'abord, mais vous aviez tenu cette affirmation en ajoutant : fort peu.

—Mon Dieu, mon cher Robert, j'ai eu l'honneur de rencontrer la duchesse quatre fois en ma vie, y compris ce soir.

—Quatre fois seulement ?

—Pas une de plus.

—Vous lui avez donc été présenté depuis peu ?

—Je ne lui ai jamais été présenté. Nous nous sommes rencontrés et je me suis présenté moi-même.

—Qu'est-ce donc que cette femme alors ? demanda le chef d'escadron avec étonnement.

—C'est une grande dame, une très grande dame, mon cher, et qui plus est, une femme de beaucoup de cœur et d'énormément d'esprit.

—Mais, vous savez que j'étais dans la loge du maréchal de M... pendant que vous étiez dans celle de la duchesse ?

—Sans doute.

—Je n'ai donc commis aucune indiscretion volontaire en m'apercevant de ce qui se passait dans la loge voisine.

—Et qui songe à vous reprocher cela ?

—Et bien, continua Monsieur de Montnac à la façon dont la duchesse de Sandoval vous a accueilli et à la manière dont vous lui avez parlé, sans que je puisse entendre vos paroles, j'aurais juré que vous la connaissiez depuis longtemps.

—Vous êtes un excellent observateur, mon cher commandant, et vous avez deviné juste. La preuve c'est qu'il y a six ans que je connais la duchesse.

—Comment six ans ! s'écria Robert dont l'étonnement fut tel qu'il provoqua un éclat de voix étouffé aussitôt sous les Chut ! du parterre. Six ans ! répéta-t-il, mais vous venez de me dire que vous l'aviez vue seulement quatre fois...

—Y compris ce soir, répondit Williams, et je maintiens mon dire. J'ajouterais seulement que ces quatre fois se trouvaient éparpillées dans le cours de six années. La première, il est vrai me donna l'occasion de passer quelques jours au près de la duchesse...

—Oh ! s'il en est ainsi ! dit Robert en souriant.

—Ne préjugez pas ! la duchesse ne peut même pas être soupçonnée, répondit vivement sir Williams.

—Et la seconde ?

—La seconde ! J'eus à peine le temps de lui dire trois mots. La troisième, nous restâmes quelques heures ensemble en présence d'un danger fort sérieux, ma foi. Enfin, il y a seize mois que je n'avais pas rencontré madame de Sandoval lorsque vous me l'avez fait apercevoir ce soir ce qui m'a donné l'occasion de causer avec elle une quatrième fois.

—Qui se prolongea autant que la première.

—Robert vous trompez dans vos suppositions. La première fois que je vis la duchesse, si j'ai passé quelques jours en sa compagnie, c'est que nous voyageâmes tous deux en ayant le même but pour terme de notre voyage.

—Ne vous fâchez pas, Williams. Je n'ai nullement l'intention de toucher à la réputation de cette dame, mais si je souris en vous écoutant, c'est qu'il me semble singulier que vous vous connaissiez tous deux aussi bien pour vous être rencontrés aussi peu.

—C'est qu'il y a une chose que vous ignorez.

—Laquelle ?

—Je vais vous expliquer cela pendant que ces demoiselles dansent la fameuse *Tyrolienne*. Avant ce jour, je n'avais, il est vrai, rencontré que trois fois la duchesse de Sandoval, mais chacune de ces trois fois avait fait événement dans ma vie et si j'existe encore, ce n'est certainement qu'à ces trois rencontres que je le dois si tant est que l'on doive quelque chose à qui nous empêche de mourir.

A continuer.

PINUS, PINUS, PINUS.

Essayez la SAVARINA

Remède infallible contre les vers

N'employez que la Savarina, puissant destructeur des vers.

N'employez que le PIN ROUGE contre la Bronchite, la Tox, les Rhumes. Plus de toux, plus de rhumes depuis la découverte du PIN ROUGE.

PHARMACIE SAVARD

Agent des célèbres Lunettes de Frank Lazarus. Prescriptions des médecins et recettes de Familles soigneusement remplies.

Coin des rues Clarence et Dalhousie

Pour la Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général.

Crème de Miel et d'Amende de Hinds, Gaieté de Concombre et des Rives de Mulderma. Un assortiment complet et nouveau des articles de toute la ci-dessus venant d'être reçus.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUEUR

75-RUESPA-KS-75

Prescription pour médicaments et familles préparées avec soin

Communication téléphonique 1-2-88

EMPLOYEZ

Les Peintures préparées de Howe, pures et sans égales dans le monde.

Fabriquées par WM. HOWE

Fabricant de Blanc de Plomb et Peintures en couleur.

Rue Rideau, Succursale, No. 393 Rue Cumberland.

AVIS SPECIAL

Avant d'acquiescer dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de Monuments en Marbre et Granit aux prix contents.

Afin d'épargner les frais de Transport, Les personnes qui désirent des monuments de marbre ou de granit, ont intérêt de venir me faire une visite.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

MODES DU PRINTEMPS

DE BUTTERICK

MAINTENANT -- RECUES

Délinéateurs, catalogues, et feuilles des modes Européennes et Américaines de Butterick maintenant en vente

Chez ACKROYD

DEMEUNAGE AU NUMERO 134 RUE SPARKS Ottawa

10 000 ROULEAUX DE TAPISSERIE

De tout choix, doivent être vendus d'ici au 15 MAI. Prix depuis 5 cent. en montant.

5 pour cent d'escompte au comptant

ce qui est la meilleure marché de la ville. Tapisserie posée pour 10 CENTINS le rouleau.

Je possède les plus beaux papiers de choix de la Cité des Etats-Unis. Grand assortiment de papiers depuis 25 cent le rouleau, et bordures depuis 5 cent la verge. J'invite le public à venir me faire une visite.

JULIEN & CIE, 466 rue Sussex.

Peinture de toutes Sortes

TOUTJOURS EN MAINS.

J. F. BELANGER

297 rue Maria et 428 rue Cooper

119 RUE RIDEAU

CLAQUES

Pour Dames

25cts 25cts 25cts

CHAS. J. BOTT,

FERRONNERIES

McDougall & Cuzner

Magasins de la grosse Charrière

RUE SUSSEX ET DUKE. CHAGUIERE 23-11-87-88.

THE GUTTA PERCHA RUBBER MFG CO

OF TORONTO.

BELTING. PACKING. CLOTHING HOSE.

WAREHOUSE & OFFICE, 43 YONGE ST. TORONTO.

Solution d'Antipyrine

de TROUETTE

CONTRE

Migraines, Maux de Tête, Névralgies, Coliques, Asthme, Emphyseme, Goutte, Rhumatisme, Sciaticque et DOULEURS en général.

Avoir soin d'exiger l'ANTIPYRINE de TROUETTE

Vente en Gros à Paris, E. MAZIER, Pharm., 284, boul' Voltaire

Depot à Ottawa : D. F. X. VALADE

A Québec : D. E. MORIN & Co. - A Montréal : LAVIOLETTE & NELSON

ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

Intéressante Découverte Brevetée

PARFUMS ESS. ORIZA SOLIDIFIÉS

PRÉSENTÉS SOUS FORME DE CRAYONS (12 ODEURS DÉLICIEUSES)

Il suffit de frotter légèrement les objets pour les parfumer (la Peau, le Linge, Papier à Lettres, etc.)

L. LEGRAND, Fournisseur de la Cour de Russie

207, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS

Se vendent dans toutes les principales Parfumeries, Pharmacies et Drogueries du Monde.

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

Seul TOPIQUE remplaçant le FEE sans douleur ni chute du poil. Adopté par les vétérinaires renommés; éleveurs, entraîneurs, haras, etc.

Guérison rapide et sûre des Bouteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Lessivons, Engorgements des jambes, Surois, Sphacèles, etc. Revivifie et resuscite les animaux atteints de la rage, de la peste, de la typhoïde, de la peste, de la rage, de la typhoïde, etc.

Des Pontons, du Pulo, des Intoxics, Pleurésie, Hydrocèle, Hémorrhoides d'Urine, Fièvre typhoïde, etc.

Pansement à la main, en 5 et 4 minutes, sans couper le poil.

Depôts : Paris, MESTIVIER & Co, 275, rue Saint-Honoré

MONTREAL : LAVIOLETTE & NELSON. - QUEBEC : ED. MORIN & Co.

81-HYACINTHE, OTTAWA, ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

Avis aux Consommateurs

Les PRODUITS de la

PARFUMERIE ORIZA L. LEGRAND

207, rue St-Honoré, à PARIS

Tous ces ORIZA-OIL * ESS. ORIZA * ORIZA-LACTÉ * CRÈME-ORIZA

ORIZA-VELOUTE * ORIZA-TONICA * ORIZALINE * SAVON-ORIZA

DOIVENT LEUR SUCCÈS ET LA FAVEUR DU PUBLIC :

1° Aux soins tout particuliers qui président à leur fabrication.

2° A leur qualité inaltérable et à la suavité de leur parfum.

MAIS COMME ON CONTREFAIT CES PRODUITS ORIZA

pour vivre sur leur réputation

nous avertissons les Consommateurs afin qu'ils ne se laissent pas tromper.

Les VÉRITABLES PRODUITS se vendent dans toutes les MAISONS HONORABLES de PARFUMERIE et DROGUERIE

Envoi franco de Paris du Catalogue illustré

JULIEN & CIE

Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz à l'Eau Chaude et à la Vapeur (basse et haute pression).

Tous les ouvrages sont exécutés sous notre direction.

Les ordres sont remplis avec promptitude.

JULIEN & CIE, 466 rue Sussex.

DOMINION FLOUR STORE

La place où vous pouvez acheter le meilleur marché toutes espèces de grains, farine etc

THOMAS GORMAN PROPRIÉTAIRE

36, Carre du Marche By. 36

LAURENT DUBAMEL

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucissons, etc. Comme au jour le jour, M. Dubamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront l'honneur de leur bienveillant patronage.

112 87-88

LOYER & CIE

Nouveau Magasin d'Épiceries

No 22, RUE DALHOUSIE

Coin de la rue de l'Église, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épicerie dans ses moindres détails. Il espère par sa promptitude et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage.

N. LANDRY

Plombier Sanitaire

POSEUR. D'A. PAREILS à GAZ

Et à Eau Chaude, Etc.

128 RUE RIDEAU, OTTAWA

PRIX MODERES

D. L. BEAUDET

COIN DES RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA

MANUFACTURIERS DE

Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour plancher, Bois à lambriser, Meubles, etc., etc.

Bois de charpente préparé constamment en mains.

Les meilleurs Machines améliorées sont en usages dans notre établissement

Ouvrage de premier ordre. Classe garanti. Communication téléphonique.

BUREAU A LA VILLE :

No. 28 RUE SPARKS, RUSSELL HOUSE

ENTREPOT DE MEUBLES

MEUBLES ! MEUBLES !

NOUVEAUX ET A GRAND MARCHÉ

Ameublements de SALON, de SALLE A MANGER, de CHAMBRE A COUCHER dans tous les GENRES

et tous les PRIX, chez

HARRIS & CAMPBELL

Cette ancienne et honorable maison de meubles, d'Ottawa est connue par le bon marché de ses prix et par la bonne qualité des articles qu'elle vend.

(0 Pour Cent de Reduction sur tout Achat Argent Comptant

HARRIS & CAMPBELL

Coin des rues O'Connor et Queen. (Près de la rue Sparks)

AVIS !

Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincaileries et ferronneries, c'est

Chez THOS. BIRKETT, 115 Rue Rideau

P. S. - 1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs; 1,000 Clochettes pour Skiech. Venir et voir par vous-mêmes.

MANUFACTURE DE VOITURES

ROYALE

S. LEVEILLE

PROPRIÉTAIRE.

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'aires de S. D. THOMPSON, dans la branche de Carrosserie, plus spécialement Voitures Légères, Sulkeys, etc. Étant arrivés de Chicago et des autres villes américaines nous avons pué de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir une satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction; les marchandises employées sont les meilleures que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompt à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE

E. B. EDDY

(LIMITÉE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPORÉE EN L'ANNEE 1883

HULL, P.Q.

MANUFACTURIERS et MARCHANDS en GROS;

Bois de Charpente, Portes

Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc.

Seaux, Baquets, Planches à Laver, Boîtes et Caisnes d'Emballage.

ALLUMETTES. "TELEGRAPHE" de Première Qualité.

Fourrures à Reduction

Grandes réduction dans les Cas